

# ASSEMBLÉE NATIONALE

28 mai 2025

---

PORTANT PROGRAMMATION NATIONALE ET SIMPLIFICATION NORMATIVE DANS  
LE SECTEUR ÉCONOMIQUE DE L'ÉNERGIE - (N° 463)

## AMENDEMENT

N ° CE508

présenté par

M. Amblard, M. Falcon, M. Weber, M. Loubet et M. Meizonnet

-----

### ARTICLE 13

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité

Après l'alinéa 6, insérer l'alinéa suivant :

« – À la même phrase, le mot : « renouvelable » est remplacé par le mot : « bas-carbone ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à rendre cohérent les exigences à mettre sur les sources d'énergie avec les objectifs de décarbonation, et non de « renouvelabilité ».